

## SESSION DU 10 SEPTEMBRE 2019

-----

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 5 septembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 10 septembre 2019, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Loïc DECOURTIL, Gérard AMY, Thierry HERON, Sylvie BEHETRE, Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absents excusés :

- Evelyne LAFEUILLE qui donne pouvoir à Michel PREVEAUX
- Jean-Marc JANNEAU qui donne pouvoir à Marc PINSARD
- Claudine MOULIN qui donne pouvoir à Michel AZAMBOURG

Secrétaire de séance : Christophe LEROY

\* \* \* \* \*

### → Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2019 :

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du 25 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

### → Chartres Métropole : Avis du Conseil Municipal sur le projet de SCOT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCOT arrêté par le Conseil communautaire de Chartres Métropole par délibération n°CC2019/049 en date du 26 juin 2019.

### → Opération « Pôle commercial des Fiburiées / Parc de l'Equerre » : Cession de parcelles communales à la SAEDEL à l'euro symbolique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de céder à la SAEDEL les propriétés communales ci-dessous désignées :

SECTION	N° DE PARCELLE	SUPERFICIE EN M <sup>2</sup>
AB	129	7 974
ZI	1	7 257
ZI	5	13 443
ZI	186	743

➤ **PRECISE** que ces parcelles seront cédées à la SAEDEL à l'euro symbolique.

### → Lotissement SA Eure et Loir Habitat : Rétrocession des réseaux, voiries et espaces publics à la Commune :

Dans l'attente des conclusions de la réunion d'expertise qui s'est tenue le 06 septembre dernier, le point est ajourné.

### → Travaux / Acquisition :

#### ➤ Réfection du mur de l'Outil en Main – côté Madelaine :

Il est convenu de démolir la verrière existante et de la remplacer par des briques de verre afin de conserver la lumière dans la pièce de l'Outil en Main ; puis le mur sera enduit au mortier de chaux grise. Coût des travaux : 12 088,00 € H.T.

**➔ Acquisition tracteur John Deere / Financement :**

Monsieur le Maire informe les Elus que le tracteur FERRARI est tombé en panne en juillet dernier. Il rappelle que son remplacement avait été programmé par le Conseil Municipal lors de l'établissement du budget primitif 2019. Montant de cet investissement : 38 000,00 € T.T.C.

**➔ Dégâts des eaux Salle Polyvalente :**

Monsieur le Maire rend compte d'un dégât des eaux qui s'est produit à la salle polyvalente le samedi 3 août 2019 ; à l'origine du sinistre, la visse de la purge du filtre de l'adoucisseur qui a cédé.

**➔ Signature d'une convention de servitudes entre ENEDIS et la Commune de Gellainville pour des travaux électriques sur la Commune :**

Monsieur le Maire informe les Elus que la société ENEDIS envisage la pose d'un câble électrique souterrain moyenne tension sur les parcelles cadastrées ZR n°126 et ZR n°136 – propriétés communales sises le long de la RD 939 à hauteur de la zone industrielle de Gellainville (derrière chez AGRAM).

A cette fin, une convention de servitudes est signée avec la Commune.

**➔ Comptabilité : Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2018 :**

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur LEROY qui rend compte d'un rendez-vous avec le Trésorier de Chartres Métropole en Mairie le 24 juillet dernier pour commenter l'exercice comptable 2018 : bilan très positif !

**➔ Bois de la Motte : Prix d'acquisition parcelle ZS N°53 :**

Vu l'avis des Domaines et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'acquisition par voie de préemption de la parcelle ZS n°53, d'une contenance de 0,1290ha, située dans le Bois de la Motte au prix de 1 300 € (mil trois cents euros) abondé de l'indemnité de remploi pour emplacement réservé dont le montant s'élève à 138 € (cent trente-huit euros).

**➔ Chartres Métropole : Signature de l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plateforme d'achat communautaire :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat pour la création de la plate-forme d'achat communautaire, telle qu'annexée à la présente délibération ;

**➔ Installation classée Société LEGENDRE MAILODIS sur la Commune de Gellainville : Avis du Conseil Municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande d'enregistrement présentée par la société LEGENDRE MAILODIS.

La séance est levée à 23h.

\* \* \* \* \*